

**Construire ensemble les  
dix prochaines années**

**Programmes d'actions**

**ensemble,**



**construisons notre avenir**

## **Qu'est-ce que Cher 2015 ?**

Les territoires situés sur une diagonale allant des Ardennes au Massif Central connaissent depuis plusieurs décennies une érosion démographique continue. Ce phénomène connu sous le nom de « diagonale aride » et qui concerne notre département semble connaître depuis quelques mois une inflexion : sur certains territoires la tendance s'est infléchie et même inversée et dans le Cher on commence à percevoir un frémissement. Si une telle évolution se confirme, il sera nécessaire de l'accompagner par des politiques volontaristes pour consolider cette tendance et l'amplifier en créant les conditions d'accueil nécessaires.

Conscient de l'urgence à agir mais aussi de l'absence de "solution miracle", le Département a engagé une démarche participative appelée *Cher 2015*.

Cette **démarche participative a pour ambition de favoriser un large débat et d'accélérer la prise de conscience des forces vives du Cher** car *Cher 2015* concerne l'ensemble des habitants du département.

C'est pourquoi, comme l'a souhaité le Conseil général, l'ensemble des habitants du Cher, les élus locaux, les jeunes, les acteurs socio-économiques, et plus largement les citoyens ont été associés pour élaborer cette stratégie susceptible de limiter les effets de cette évolution démographique, et de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Ce travail s'inscrit dans la continuité des nombreuses démarches prospectives et plus particulièrement dans la continuité des schémas départementaux, mis en œuvre par le Conseil général.

***Cher 2015* : une ambition partagée par l'ensemble du territoire et des partenaires.**

Au-delà de la démarche participative, *Cher 2015* ne constitue pas une fin en soi. Cette réflexion doit être davantage comprise comme le point de départ d'une action concertée, dont la responsabilité sera partagée.

Si notre collectivité est en capacité d'initier, en revanche c'est de l'implication et de la vigilance de l'ensemble des habitants du Cher que dépendra le renforcement de l'attractivité du département.

Il s'agit de construire ensemble une vision et une stratégie communes de notre territoire, capables de structurer nos propositions et notre action.

Il appartient à chacun de relever le défi.

*Cher 2015* s'inscrit dans le prolongement de l'action déjà engagée par le Conseil général. Depuis plusieurs années, le Conseil général veille à renforcer ses

politiques de cohésion sociale et territoriale. Chaque jour, le département réaffirme son rôle prépondérant dans l'aide aux personnes et dans l'aménagement du territoire.

Ses priorités s'articulent autour de trois axes fondamentaux : solidarité, attractivité et qualité de vie. Comme le montre son budget 2006, la **solidarité** demeure la première des compétences du Conseil général,. En augmentant le budget consacré au handicap, le Cher entend mener une politique exemplaire et volontaire en la matière.

Dès les premiers jours de janvier 2006, la Maison Départementale des Personnes Handicapées a été ainsi ouverte, devenant le guichet unique et le centre d'information de référence des personnes handicapées et de leurs familles.

De même, la prise en charge collective des personnes âgées représente à la fois un devoir fondamental et un budget en constante augmentation.

La solidarité s'exerce aussi entre les territoires. Premier partenaire des communes et des structures intercommunales, le Conseil général du Chers par le biais de ses actions de **développement territorial** vise à rendre le Cher toujours plus attractif (contrats d'opération ...).

Au-delà de l'action du Conseil général, la réussite de *Cher 2015* repose sur la capacité des forces vives du département à réfléchir et à agir collectivement.

Face à l'importance de l'enjeu, la coopération des acteurs et l'ouverture de notre territoire sur l'extérieur s'avèrent indispensables. Relevant d'une démarche globale et concertée, *Cher 2015* a pris en compte l'ensemble des préoccupations des acteurs locaux.

C'est pourquoi, **les orientations proposées dépassent largement les seules compétences du Conseil général. Elles relèvent de l'ensemble des acteurs œuvrant sur le territoire départemental** : communes, communautés de communes et d'agglomération, Région, État, Chambres Consulaires, entreprises, citoyens, etc...

Ainsi, ***Cher 2015* ne constitue pas un exercice de programmation *stricto sensu*.**

**Certaines de ses orientations se révèlent très opérationnelles, d'autres posent les problèmes à résoudre ; certaines relèvent de la compétence du Conseil général, d'autres visent à suggérer aux acteurs locaux, aux collectivités partenaires, à l'État, les dispositions souhaitables.**

**Selon les orientations, le Département sera maître d'ouvrage, financeur, partenaire ou simple facilitateur.**

En définitive, ce document prospectif, a pour objectif de fournir à l'ensemble des décideurs locaux mais aussi à tous les habitants du Cher, une vision claire et partagée des orientations prioritaires.

Les quinze priorités qui ont été dégagées constituent autant de défis pour l'avenir de notre département.

Alain RAFESTHAIN

# **PROGRAMME D' ACTIONS N° 1**

**Contribuer au développement de l'économie productive  
et des services aux entreprises**

## **Favoriser l'implantation et l'équipement des 5 premiers grands parcs d'activités économiques d'intérêt départemental à haute qualité de service**

Le socle du développement économique réside dans notre capacité à aider à l'implantation des activités sur le Département en complémentarité avec les instances compétentes (Région et intercommunalités). Il apparaît incontournable de valoriser les meilleurs sites, bénéficiant d'une desserte de qualité et proposant une valeur ajoutée au niveau environnemental et des services (restaurant inter - entreprises, crèches, sécurité, expertise, transfert de technologies...). Cinq lieux sont d'ores et déjà identifiés : Bourges, Vierzon, St Amand, le nord du département et la vallée de l'Aubois.

### **C'est aussi...**

Soutenir la création et le développement de l'emploi en apportant une subvention lors de créations d'emplois à durée indéterminée.

Aider les communes et structures intercommunales de se doter d'immobilier d'entreprise, c'est-à-dire de locaux disponibles pour accueillir des entreprises sur leur territoire.

Soutenir les entreprises innovantes du département en octroyant une aide complémentaire à celle de l'Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche (ANVAR) et favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles (incubateur, pépinières, conseils,...).

Promouvoir l'usage des TIC auprès des entreprises et proposer un meilleur accès à l'information par la mise en place de réseaux très haut débit sur certains secteurs.

Soutenir la dynamique des pôles économiques (pôle Handicap de Vierzon, Pôle «Risques» de Bourges...), les réseaux d'entreprises et développer l'attractivité de notre territoire.

Accroître la réserve foncière disponible par exemple pour un grand projet.

## **PROGRAMME D' ACTIONS N° 2**

### **Agir pour un tourisme diversifié et durable**

#### **10 000 lits « façon Berry » d'ici 2015**

Relancer le tourisme dans notre Département, c'est avant tout pouvoir accueillir nos visiteurs, leur permettre de découvrir notre territoire et ses richesses en séjournant dans de bonnes conditions. Valoriser notre offre d'hébergement, c'est à la fois améliorer l'offre existante et augmenter le nombre d'hébergements. Cette amélioration doit respecter trois objectifs : une meilleure qualité d'accueil, une diversité des types d'hébergement qui rend l'offre accessible à différents budgets, le respect d'un équilibre territorial en ayant une offre sur l'ensemble du département. Ainsi, le Conseil général propose d'aider les porteurs de projet en les accompagnant techniquement et aussi financièrement dans la reprise ou la création de nouveaux établissements : hôtels, campings, résidences de vacances, gîtes et chambres d'hôtes.

#### **C'est aussi...**

Accompagner le Pôle du Cheval et de l'Âne vers la mise en place d'un pôle d'excellence rurale (formation, entraînement, tourisme).

Aménager l'Étang du Puits à partir de la création d'un syndicat mixte avec le Loiret pour la gestion technique hydraulique du site et le développement touristique.

Ouvrir la Halle de l'Innovation à Grossouvre, lieu mémoire de valorisation du savoir-faire industriel de la vallée de l'Aubois.

Conforter l'Espace à ciel ouvert à Nançay en le transformant en Pôle de l'Espace et des Étoiles.

Construire autour du Projet Loire à vélo une dynamique de développement locale, en valorisant l'atout touristique qu'est la Loire.

Créer une « Université des vins du Berry » pour la valorisation du patrimoine viticole du Cher.

Structurer un réseau d'ambassadeurs du Berry afin de promouvoir l'image du Département à l'extérieur, la marque « Berry » devenant un label de qualité.

Valoriser la diversité du patrimoine ligérien par la création d'un Parc Naturel interrégional Loire Sauvage, en liaison avec la Nièvre et la région Bourgogne.

Mettre en valeur le patrimoine composé par les tronçons du Canal de Berry dans le département et faire de ce canal un véritable levier du développement touristique local.

## **PROGRAMME D' ACTIONS N° 3**

### **Améliorer l'accessibilité du département**

#### **Désenclaver le Cher : POLT Nantes – Lyon Bourges – Auxerre - Troyes**

Le désenclavement du Cher est une priorité pour lui permettre de tirer tous les bénéfices de sa situation centrale. Aujourd'hui, l'absence de liaison ferroviaire à grande vitesse limite l'attractivité du département. La mise en place du POLT (Paris – Orléans – Limoges – Toulouse), train pendulaire, permettrait une liaison au réseau à grande vitesse en relation avec l'Europe et l'accès direct aux aéroports parisiens. La poursuite de l'électrification de la ligne Nantes – Lyon permet d'améliorer les liaisons transversales et de créer un axe transversal européen vers l'Italie et l'Est. Au niveau autoroutier, le Cher souffre d'un manque d'accessibilité sur les relations transversales. La construction d'une liaison à caractéristique autoroutière Bourges – Auxerre – Troyes permettrait l'ouverture vers l'est de la France et encore l'Europe. Aujourd'hui, l'accès doit se penser en interconnexion avec les réseaux existants.

#### **C'est aussi...**

Mettre aux normes de sécurité et de trafic la Route nationale d'intérêt local n°76.

Faciliter l'accès à l'aéroport régional Châteauroux/Déols par l'amélioration de la RN151 Bourges/Châteauroux, tout en accompagnant l'évolution de l'aéroport de Bourges.

Favoriser le développement des TIC en termes d'infrastructures technologiques en permettant l'équipement des 4/5 zones d'activités d'intérêt départemental, des agglomérations de Vierzon et Saint-Amand et en répondant à la demande aux besoins exprimés par les entreprises dès lors qu'une carence de l'initiative privée est avérée.

Conforter l'accès aux grands réseaux d'information par la création de réseaux optiques très haut débit sur les zones de St Amand - Montrond et Orval, de Vierzon – St Hilaire – Massay.

Valoriser l'accès au département en soignant la qualité des entrées sur le territoire : matérialisation des entrées routières, soin des abords des routes.

## **PROGRAMME D' ACTIONS N° 4**

**Aider concrètement les particuliers, les entreprises et les collectivités locales dans la prise en compte du développement durable**

**Le développement durable au quotidien :  
100 000 ampoules basse consommation,  
10 000 composteurs, 10 000 récupérateurs  
d'eau pluviale, 2 000 chauffe-eau solaires**

Le développement durable et le respect de l'environnement sont l'affaire de tous. Tous les habitants du Cher peuvent contribuer à la maîtrise de l'énergie et des déchets par des gestes simples et quotidiens. Le Conseil général souhaite encourager cette dynamique en accompagnant le plus grand nombre en aidant à l'acquisition des fournitures élémentaires.

### **C'est aussi...**

Concevoir l'aménagement du quartier Baudens dans un projet innovant de création d'un éco-quartier pouvant accueillir la future Maison Départementale des Personnes Handicapées, la maison de l'énergie, des logements sociaux et en accession à la propriété.

Créer une Agence locale de l'énergie intégrée à la maison départementale de l'énergie en partenariat avec l'ADEME, le SDE et le PACT, dans le cadre du projet régional « excellence énergétique ».

Orienter la politique agricole départementale vers les dimensions sociale et environnementale de l'agriculture : développement des bio-carburants par des modes de production durables et de la filière bois, pluri-activité autour des gîtes touristiques.

Création d'une maison de retraite aux normes Haute Qualité Environnementale (HQE) à Saint-Doulchard.

Proposer une politique du logement introduisant des contrats d'objectifs d'éco-conditionnalité avec les bailleurs sociaux.

Soutenir l'action des instances en charge des déchets par la mise en place d'une structure à déterminer (veiller à l'évolution des technologies et de la réglementation, conseiller les organisateurs, promotion et communication sur les campagnes de tri...).

Inscrire dans les projets routiers à venir en secteur péri-urbain, l'objectif d'accroître le nombre de pistes cyclables.

# PROGRAMME D' ACTIONS N° 5 (1/2)

## Développer l'offre culturelle et sportive

### **Etoffer le réseau départemental de bibliothèques, médiathèques et doubler sa fréquentation**

La bibliothèque publique permet à chacun l'accès à la culture, à l'information et à la documentation, contribuant ainsi au pluralisme des idées garant d'une démocratie au service de tous. Parfois seule institution culturelle des territoires, le Département doit investir dans la création et la modernisation d'équipements que les usagers voient comme un espace culturel plutôt qu'un simple lieu pour emprunter des livres. De plus, les usages actuels montrent une diversification des supports qui impose aux bibliothèques la mise à disposition de nouveaux médias, comme la vidéo, tout en améliorant les conditions de réservation. Les bibliothèques du Cher ont donc à relever ce défi afin de permettre une croissance de leur fréquentation notamment des plus jeunes et de participer à l'attractivité et au développement des territoires.

#### **C'est aussi...**

Renforcer l'action culturelle au plus près des territoires par la mise en place de contrats culturels de territoire (CCT).

Structurer les initiatives pour proposer une offre de qualité sur l'ensemble du territoire par le biais d'un Schéma d'éducation artistique Musique, Danse et Art dramatique.

Créer un Centre Culturel de Rencontres autour des écritures alliant résidences d'artistes, création, centre de ressources et diffusion (art vocal, sculptures monumentales...) et s'inscrivant dans un partenariat et un réseau européen.

Mettre en place une saison culturelle départementale pour permettre une diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire au plus près des habitants.

Créer un musée départemental de la Résistance, premier grand musée sur ce thème, valorisant l'histoire locale et l'activité résistante qui commença très tôt dans le Cher du fait de la ligne de démarcation.

Développer l'accès à la culture pour les jeunes, notamment les collégiens, par la mise en œuvre d'une nouvelle politique «Léz'arts au collège».

Valoriser l'histoire et le patrimoine départemental en accompagnant les études historiques, archéologiques, ethnologiques....

# **PROGRAMME D' ACTIONS N° 5 (2/2)**

## **Développer l'offre culturelle et sportive**

### **Généraliser l'aide à la licence sportive en direction des jeunes**

La pratique du sport a beaucoup évolué. Autrefois réservée à une élite, elle est devenue un phénomène de société dont le Conseil général du Cher souhaite que l'importance culturelle, économique et sociale soit pleinement reconnue. L'accès aux sports, aux loisirs, contribue à donner l'envie de partager, d'écouter, de s'épanouir grâce à des activités enrichissantes qui permettent de déjouer les logiques d'exclusion et qui offrent aux jeunes la possibilité de se placer comme acteurs de leur propre solidarité.

#### **C'est aussi...**

Valoriser le CREPS, équipement au fort rayonnement, par la création d'un vélodrome couvert régional complétant le Pôle France de MBX et pouvant accueillir des stages d'équipes de France, des compétitions nationales et internationales.

Promouvoir le Pôle national handisport du CREPS.

Stimuler le sport de haut niveau en aidant les clubs dont les équipes évoluent au niveau national.

Permettre la performance sportive en aidant aux déplacements les sportifs individuels amateurs et licenciés du Cher lors de leur participation aux championnats de France, d'Europe et du Monde.

Promouvoir l'exploit en accordant des bourses aux sportifs de haut niveau du département.

Valoriser l'image du Cher et du Berry au travers du soutien à l'équipe professionnelle de basket féminin de Bourges.

Favoriser la pratique des sports nature et des sports loisirs.

Accroître les capacités de développement du secteur sportif par la poursuite du soutien aux emplois associatifs dans le monde du sport grâce au dispositif d'aide à l'emploi « Cap'asso ».

## **PROGRAMME D' ACTIONS N° 6 (1/2)**

### **Conforter l'enseignement secondaire et la formation supérieure**

#### **Participer à un séjour de découverte et éducatif pour chaque collégien**

Travailler ailleurs et autrement est souvent l'un des meilleurs moyens de donner aux enfants le goût de la découverte, et de l'apprentissage. Les séjours provoquent une ouverture d'esprit très bénéfique. D'intérêts multiples : pédagogique et personnel par l'éveil de l'enfant, mais aussi collectif dans la transformation des rapports humains au sein de la classe et l'apprentissage des règles élémentaires de vie en collectivité. Néanmoins, le coût de revient brut des séjours est, la plupart du temps, largement supérieur aux capacités contributives des familles. Aucun jeune, pourtant, ne saurait être exclu d'une activité de séjour pour des raisons financières : il est donc nécessaire de trouver des sources de financement complémentaires qui permettent de réduire le coût des départs pour les familles.

#### **C'est aussi...**

Consolider la qualité de l'accueil dans un collège type du XXIème siècle, offrant l'accessibilité à tous et des locaux plus fonctionnels.

Agir pour la réussite de tous par la conception d'un Internat éducatif départemental à Mehun sur Yèvre et la signature d'une convention « Réussite au collège » avec l'Inspection académique.

Améliorer la restauration scolaire dans le cadre du service public proposé en travaillant en relation avec les parents et les collèges sur la qualité nutritionnelle et la politique tarifaire.

Permettre aux jeunes de s'ouvrir au monde d'aujourd'hui en maintenant et poursuivant l'effort d'équipement pédagogique informatique des collèges (aujourd'hui dans le Cher, 1 ordinateur pour 5 collégiens, en France : 1 ordinateur pour 10 collégiens) et en développant l'environnement numérique de travail.

## **PROGRAMME D' ACTIONS N° 6 (2/2)**

### **Conforter l'enseignement secondaire et la formation supérieure**

#### **Renforcer notre position de troisième pôle universitaire de la région Centre en atteignant le chiffre de 5 000 jeunes en formation après bac**

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue un enjeu essentiel pour l'avenir du Cher. Il s'agit non seulement d'offrir aux jeunes du département la possibilité de poursuivre leurs études sur place mais aussi et surtout de proposer des formations complètes de haut niveau dans des domaines très spécialisés, susceptibles d'attirer des étudiants de la France entière, voire au niveau international. La présence d'établissements universitaires et de recherche conditionnera de manière croissante l'implantation et le maintien des entreprises. Il convient donc de conforter l'existant et d'obtenir la mise en place de nouvelles offres de formation permettant d'atteindre un seuil critique, celui de 5000 étudiants post-bac dans le département.

#### **C'est aussi...**

Conforter la position de 3<sup>ème</sup> pôle universitaire régional de Bourges en :

- regroupant les formations sur le site de Lahitolle pour créer une synergie et matérialiser une image forte de pôle universitaire,
- stimulant l'offre de formation : ouverture d'un 6<sup>ème</sup> département à l'IUT (carrières sociales ou hygiène, sécurité et environnement), création d'un Master en Management et Pilotage de Projet à la Faculté des Sciences, ouverture d'un Master sur les Risques à la Faculté de Droit,
- consolidant notre soutien à l'ENSIB en soutenant la recherche et l'augmentation à 450 étudiants accueillis,
- améliorant la vie étudiante en créant sur Bourges une Maison étudiante, un restaurant universitaire, et des logements étudiants.

Améliorer l'offre par le développement de formations en renforçant les formations liées au risque et en créant des formations sanitaires et sociales, en lien avec la nécessité de développer les services à la personne (Bourges et Vierzon)

Favoriser l'accès à la formation pour des publics hors des parcours traditionnels par la mise en place de formations universitaires Formation Ouverte et à Distance pour consolider les démarches de type Validation des Acquis (V.A.E.) et en contribuant avec la Région, les établissements universitaires, l'ANPE et l'AFIJ (association pour l'insertion des jeunes diplômés) à l'élaboration d'une plate-forme expérimentale pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Adapter le système des bourses aux étudiants pour favoriser les études réalisées dans le Cher auprès des étudiants du Cher et d'ailleurs (notamment « Contrats de Recherches et d'Innovation »).

Stimuler la formation tout au long de la vie en favorisant le développement d'une Université populaire de renom.

Participer à l'accueil d'étudiants et enseignants chercheurs étrangers.

# PROGRAMME D' ACTIONS N° 7

## Favoriser une politique d'accueil des nouveaux habitants

### Créer un Sésame pour les nouveaux habitants

Les personnes arrivant dans le Cher constituent un enjeu pour le territoire, et cela à plusieurs titres. Elles permettent de garder un solde démographique positif. La mixité de la population est un enrichissement humain et une source d'initiatives nouvelles pour le territoire. Enfin, ces nouveaux arrivants sont aussi des éléments moteurs de la préservation et de la rénovation du patrimoine bâti. Mais, changer de cadre de vie, de style de vie n'est pas un projet facile, c'est pourquoi pour favoriser une installation durable de nos nouveaux habitants nous souhaitons leur proposer un accompagnement efficace, sous la forme d'un portail d'accueil à définir, à chaque étape de leur parcours d'installation.

#### C'est aussi...

Créer les conditions matérielles d'un accueil de qualité en proposant un territoire riche en services :

- accompagnement du conjoint dans sa recherche d'emploi et pour l'inscription des enfants dans la scolarité,
- stimulation de l'offre de logements (programme d'action 8),
- proposition de solutions adaptées d'accueil de la petite enfance (programme d'action 9),
- offre de transports départementaux de qualité favorisant la mobilité (programme d'action 12),

Permettre un accueil de qualité et un accompagnement de proximité sur l'ensemble du territoire par la mise en place d'un réseau à partir d'un service départemental d'accueil et des Maisons départementales des Solidarités (Programme d'action 10).

Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en accompagnant les associations, source de lien social sur l'ensemble du territoire.

Conforter le bien vivre dans le département en favorisant l'offre culturelle, les loisirs et l'offre sportive (Programme d'action 5).

# PROGRAMME D' ACTIONS N° 8

## Favoriser l'accès au logement

### **Garantir l'accès des jeunes au logement : prise en charge partielle de la première caution**

Le logement représente le tout premier lieu de la construction personnelle, sociale et familiale de tout individu. Ainsi, l'accès à l'autonomie de la population jeune de 18 à 25 ans passe par l'accès au logement. Particulièrement fragiles aux mutations profondes de la société, menant leur insertion dans la vie adulte entre obstacles et ruptures, les jeunes ont plus de difficultés à rassembler toutes les conditions pour pouvoir bénéficier d'un logement. Afin de leur permettre de choisir de rester ou non dans leur famille, de faciliter leur responsabilisation et leur autonomie, le Département du Cher crée un fonds départemental de garantie et de caution des loyers. Ce fonds, en complément des outils FSL et Locapass, permettra donc au plus grand nombre d'avoir un logement dans des conditions satisfaisantes, en sécurisant bailleurs et locataires.

#### **C'est aussi...**

Prendre en compte les problématiques spécifiques des jeunes et créer des logements réservés aux jeunes apprentis et étudiants, éventuellement dans le cadre d'une colocation organisée.

Permettre aux personnes en situation de difficultés de mieux les surmonter en adaptant les règlements des fonds sociaux (FSL et FAJ) pour prendre en compte les situations de précarité.

Répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées et des personnes handicapées en s'appuyant sur la mise en œuvre. Les schémas départementaux des personnes âgées et des personnes handicapées et en développant les équipements publics, tout en favorisant le maintien à domicile.

Faciliter l'accès à l'information sur le logement par la création d'une Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

# **PROGRAMME D' ACTIONS N° 9 (1/2)**

## **Développer les emplois de service à la personne**

### **Obtenir le développement des formations dans le domaine social**

La filière sanitaire et sociale constitue déjà le premier secteur d'emploi dans le département et son importance est appelée à s'accroître de manière considérable dans les années à venir, en raison de plusieurs facteurs dont l'allongement de la durée de la vie. Il est de plus en plus difficile de trouver la main d'œuvre qualifiée nécessaire. S'il n'est pas question pour des raisons évidentes de créer un centre hospitalier universitaire à Bourges, il est envisageable de mettre en place des formations dans le domaine social à différents niveaux, en dessous et au-dessus du bac, et dans des spécialités variées.

#### **C'est aussi...**

Permettre le développement de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire par la mise en place de bourses pour les médecins.

Favoriser la professionnalisation des aidants et soignants, déjà en exercice, accompagnant les personnes handicapées ou âgées à domicile par la mise en œuvre de propositions de formations adaptées en partenariat avec la Région Centre.

Stimuler une couverture départementale de l'offre de soins par l'accompagnement de la création de Maisons médicales.

Permettre à tous de bénéficier de services de secours et de soins de qualité par l'appui à la plate-forme SOS médecins – SAMU – SDIS.

## **PROGRAMME D' ACTIONS N° 9 (2/2)**

### **Développer les emplois de service à la personne**

#### **Contribuer au doublement du nombre de places d'accueil pour la petite enfance**

L'accueil de la petite enfance est capital dans l'accompagnement des parents : accès à l'emploi, aide à la parentalité,... et des enfants : prévention, éveil à l'autre. Pour toutes ces dimensions, les structures d'accueil des enfants de 0 à 3 ans ont un fort pouvoir d'attractivité des territoires. Pour permettre à chacun, qu'il habite en milieu rural ou urbain, quel que soit son niveau de revenu, de pouvoir bénéficier de ces services, le Conseil général s'engage à contribuer à la création de places d'accueil.

#### **C'est aussi...**

Permettre le maintien d'emplois de services au sein des associations en abondant le programme d'emplois aidés CAP' ASSO proposé par la Région Centre.

Améliorer les services aux personnes en stimulant l'offre de formation dans les domaines des carrières sociales, hygiène, sécurité et environnement.

# PROGRAMME D' ACTIONS N° 10

## Favoriser la cohésion sociale

### **Créer des Maisons départementales des Solidarités**

Le Cher est le 7<sup>e</sup> plus vaste département français, ce qui rend indispensable de faciliter l'accès aux services du Conseil général, en particulier pour les plus démunis et les moins mobiles. Les Centres médico-sociaux peuvent constituer la base d'un réseau de Maisons des Solidarités permettant à tous d'accéder aux services sociaux du Conseil général mais aussi à d'autres services offerts par la collectivité dans différents domaines : conseil en maîtrise de l'énergie, usage des TIC et espaces publics numériques, lecture publique.... Ces Maisons, qui n'abriteront que des services publics, assureront la présence de proximité du Conseil général et créeront des espaces de mise en dialogue et de lien social.

#### **C'est aussi...**

Améliorer la prise en compte des problématiques locales, développer la synergie des acteurs locaux et de la population en proposant la mise en place d'une démarche participative en lien avec l'activité des Maisons départementales des Solidarités.

Améliorer les processus d'insertion des allocataires du RMI par une écoute locale, mais aussi par la stimulation de l'utilisation des chantiers d'insertion sur des besoins locaux et départementaux dans les domaines culturels, touristique, mais aussi de valorisation du patrimoine.

Développer l'aide aux parents avec « les Rendez-vous de parents », rencontre trimestrielle sur les questions liées à la parentalité.

Création d'une plate-forme multipartenariale de prise en charge des jeunes enfants, des enfants et adolescents.

Introduire, dans le cadre des procédures d'appel à la concurrence prévues par le Code des marchés publics, des clauses du mieux-disant social.

# **PROGRAMME D' ACTIONS N° 11 (1/2)**

## **Améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes handicapées**

### **Doubler l'effort actuel d'investissement en faveur des personnes âgées**

Alors que le nombre de personnes âgées augmente et augmentera fortement dans les prochaines années, le Conseil Général du Cher considère le temps de la retraite et celui du grand âge comme une chance et une richesse humaine et collective. Désormais acteur majeur de la politique en faveur des personnes âgées, il se saisit du défi du vieillissement pour le transformer en facteur de croissance par le développement de l'emploi de proximité pour apporter des réponses favorisant un aménagement harmonieux et durable de son territoire. Cet investissement du Conseil général doit permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le Schéma départemental des Personnes Âgées :

- permettre à chacun de bien vieillir, de vivre dans des conditions optimales de dignité et de bien être et de choisir son mode de vie sans discrimination selon ses revenus ;
- assurer en tant que de besoin et sur tout le territoire l'accès aux différents services et établissements d'accueil et éviter ainsi un nouvel « exode rural » ;
- opter pour la qualité des prises en charge, dans toutes leurs dimensions, humaine, sociale et médicale et faire des choix d'équipements durables.

#### **C'est aussi...**

Valoriser le rôle social des aînés et stimuler les échanges inter – générationnels pour enrayer l'isolement, notamment par une offre accrue des transports publics.

Permettre le choix de vie en favorisant le maintien à domicile et en soutenant les services de proximité accessibles à tous les revenus, mais aussi en proposant des structures d'accueil adaptées.

Développer la professionnalisation des aidants à domicile et valoriser les métiers tournés vers le grand âge.

Mener des politiques visant à l'équilibre territorial (logement, accès aux soins, transport...), pour permettre à chacun de bien vieillir, où qu'il soit dans le département.

## **PROGRAMME D' ACTIONS N° 11 (2/2)**

### **Améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes handicapées**

#### **Augmenter le nombre de places d'accueil pour les personnes handicapées**

Il est nécessaire d'adapter et d'améliorer la réponse aux besoins des personnes handicapées. L'action doit porter à la fois sur la création de nouvelles structures d'accueil répondant aux besoins précis de différents types de handicaps, mais aussi dans l'accompagnement de la restructuration d'établissements existants pour mieux prendre en compte les projets de vie. L'organisation de ce dispositif doit s'articuler autour de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

#### **C'est aussi....**

Permettre un choix de projet de vie en favorisant le maintien à domicile : soutien aux aidants familiaux, maintien des services de proximité, promotion des services d'aide à la personne et en organisant l'insertion dans l'emploi des personnes handicapées. Ce choix passe également au sein des établissements d'accueil, par la diversification des modes d'accueil : à la journée, temporaire ... et en développant l'accessibilité et l'adaptation des espaces de vie.

Favoriser le maintien dans la vie sociale et citoyenne en développant les actions visant à l'acceptation des différences, en améliorant l'accès à la culture, aux activités physiques et sportives et mieux accompagner les projets d'équipements publics favorisant l'accessibilité pour tous.

Organiser l'accompagnement des personnes handicapées en adaptant l'accueil en institution aux différents besoins de prise en charge, en développant les actions contribuant à la prise en considération de la personne confrontée au handicap, dans la globalité de ses besoins psychiques, physiques et affectifs.

Aider les structures sportives et les centres de loisirs dans l'embauche de personnes handicapées.

## **PROGRAMME D' ACTIONS N° 12**

### **Agir pour une meilleure structuration du territoire**

#### **Relier chaque commune du département à la ville la plus proche au moins une fois par jour**

Proposer à la population un service de transports qui réponde au mieux à ses besoins tel est l'ambition du Conseil général du Cher. Par la mise en œuvre d'un nouveau réseau départemental des transports le Conseil général entend combattre le cercle vicieux du déclin démographique qui entraîne le déclin de l'offre de transport favorisant ainsi un nouveau déclin démographique...Il entend proposer des alternatives au tout-voiture, dans le cadre de sa politique de développement durable et respecter le droit au transport des personnes à mobilité réduite. Ainsi, il est proposé de mettre en place une desserte quotidienne de chaque commune vers le chef lieu de canton afin de rejoindre les points névralgiques du département. L'objectif de cette refonte du réseau départemental étant de proposer une offre plus visible (une ligne -un tracé) et de favoriser la complémentarité et l'inter modalité de l'offre, le tout accompagné d'une tarification attractive.

#### **C'est aussi....**

Favoriser la consolidation des inter-communalités rurales des taux majorés d'intervention sur les différentes politiques départementales.

Encourager et accompagner les villes et intercommunalités du territoire urbain Bourges – Vierzon dans un programme commun d'actions dans le cadre des conventions de développement 2009/2012 sur les thématiques de la formation (post-bac : réussite éducative avec la création d'un internat éducatif à Mehun-sur-Yèvre), des déplacements, de l'offre culturelle,...

Élargir l'action menée sur les routes départementales en terme de sécurité routière, d'aménagements spécifiques sur le réseau national d'intérêt local.

## **PROGRAMME D' ACTIONS N° 13**

### **Mettre en place une dynamique de grands projets territoriaux**

#### **Le contrat départemental**

#### **« Services Publics + »**

Dans le cadre de l'évolution de sa politique en faveur des Pays, le Conseil général entend mettre en place une nouvelle contractualisation dénommée « Services Publics Plus », permettant le financement de projets en faveur du maintien des services publics autres que ceux qui relèvent de l'Etat et des entreprises publiques (de la petite enfance et de l'enfance, points lecture publique, etc....) et des services au public (maintien de la présence médicale et paramédicale, développement des services à la personne.....).

#### **C'est aussi...**

Créer un Centre Culturel de Rencontres de Noirlac, lieu de production, de diffusion et de partage de l'art autour du thème des Ecritures, permettant la valorisation d'un patrimoine bâti exceptionnel et offrant une porte d'entrée à la découverte du sud du département.

Susciter le développement d'une « Université des vins du Berry » consolidant la renommée et valorisant le savoir-faire et les productions viticoles du Cher en organisant le partenariat des producteurs de la filière.

Appuyer la création d'un Parc Naturel Interrégional Loire-Sauvage pour promouvoir la richesse et la diversité d'un écosystème rare.

Structurer le Pôle handicap et le pôle logistique (dont centre routier) à Vierzon en s'appuyant sur la situation de carrefour autoroutier et ferroviaire et contribuer ainsi à redonner une nouvelle image à la ville.

Valoriser les savoir-faire et du patrimoine industriels de la vallée de L'Aubois dans le cadre de la Halle de Grossouvre.

Contribuer à la création d'un Centre céramique de La Borne pour promouvoir et mettre en valeur l'identité céramique contemporaine à destination du public, développer les échanges internationaux entre céramistes, promouvoir les ateliers

de La Borne et des environs et contribuer au développement économique et artistique et à la sauvegarde du patrimoine local potier.

Aménager l'Étang du Puits en partenariat avec les collectivités concernées pour valoriser la ressource en eau et les loisirs nature et organiser le développement touristique sur ce site de qualité.

Développer un véritable pôle économique, sportif et culturel dans le sud du département autour du Pôle du Cheval et de l'Âne et autour de l'Association Les Bains-Douches de Lignièrès.

Créer un Internat éducatif départemental à Mehun sur Yèvre permettant d'offrir un cadre sécurisant et structurant aux jeunes collégiens (11 à 16 ans) et d'apporter un soutien éducatif aux familles traversant des difficultés sociales.

# PROGRAMME D' ACTIONS N° 14

## Valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

### Créer un pôle départemental de l'eau

La lutte pour le maintien des ressources en eau est indispensable. Malgré les acquis des quarante dernières années et les outils de gestion concertée apportés par la loi sur l'eau de 1992 (SDAGE et SAGE en particulier), il est probable que la simple poursuite des politiques actuelles ne permette pas d'atteindre partout le « bon état » des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015. Pour atteindre ce résultat, prévu par la directive cadre européenne, il s'avère nécessaire de définir une nouvelle politique plus ambitieuse afin de préserver ce patrimoine commun qu'est la ressource en eau. Le Conseil général souhaite fédérer l'ensemble des partenaires et faciliter la compréhension et la mobilisation sur la question de l'eau par la création d'un pôle départemental de l'eau regroupant les différents partenaires (État, collectivités, associations...). L'enjeu principal est de donner les clés de compréhension de la politique de l'eau à tous, acteurs et utilisateurs de l'eau, de favoriser les échanges et les rencontres pour permettre une concertation efficace sur les orientations de la politique de l'eau ainsi que sur les moyens pour y parvenir.

#### C'est aussi...

Protéger les richesses du territoire dans le cadre de la création d'un Plan Départemental de Protection des Espaces Naturels Sensibles.

Valoriser la diversité du patrimoine ligérien et mettre en commun les synergies locales par la création d'un Parc Naturel interrégional Loire Sauvage.

Permettre la relance de la filière arboricole du Cher en partenariat avec la Région et les professionnels afin d'organiser la diversification variétale, de renforcer la stratégie commerciale différenciée et la prospection).

Protéger le capital « eau » de la retenue de Sidiailles afin de permettre la production de l'eau potable, l'exploitation de la base de loisirs et afin de transmettre ce site remarquable au fort potentiel environnemental aux générations futures.

Conserver les savoir-faire agricoles en matière d'élevage en accompagnant la remise à niveau du marché aux bestiaux des Grivelles à Sancoins et de l'abattoir de Saint Amand Montrond.

Valoriser les productions agricoles du Cher par les aides à la qualification des exploitations agricoles, à l'acquisition des géniteurs bovins mâles de haute valeur génétique et le fonds d'intervention pour les projets de promotion des produits agricoles départementaux.

## **PROGRAMME D' ACTIONS N° 15**

### **Agir pour la reprise et à la création d'activités commerciales et artisanales en milieu rural**

#### **Permettre l'épargne solidaire pour les commerces, l'artisanat et les services de proximité**

Aujourd'hui, de nombreux porteurs de projets d'initiative locale et d'utilité sociale ne peuvent aller au bout de leur entreprise par manque de financement, soit ils ne disposent pas de fonds propres et sont exclus du circuit classique de financement des entreprises, soit qu'ils ne peuvent apporter de garanties suffisantes sur des biens personnels faibles, soit encore que la nature de leur projet n'entre pas dans le cadre de référence habituel des investisseurs. L'épargne solidaire est l'une des réponses à cette problématique.

Des épargnants placent leur argent dans des produits d'épargne solidaire permettant à des organismes d'utilité sociale de soutenir des porteurs de projets pouvant être des chômeurs ou des personnes en situation d'exclusion, des associations, des groupements, etc. L'argent investi contribue à créer des emplois et à lutter contre les exclusions.

Le Conseil général du Cher propose de développer l'utilisation de l'épargne solidaire de proximité dans le département, par des actions auprès des porteurs actuels et futurs de projets d'utilité sociale, en particulier les jeunes et les femmes, et auprès des investisseurs voulant s'impliquer dans une autre économie, citoyenne et solidaire.

#### **C'est aussi....**

Encourager les commerçants et artisans en milieu rural à moderniser leur surface de vente ou l'outil de production par l'apport d'une aide en capital pour les travaux de rénovation.

Soutenir la création ou le développement de commerces non sédentaires afin de maintenir une offre alimentaire de proximité dans les communes de moins de 4 500 habitants en aidant à l'acquisition, l'aménagement ou la mise aux normes de la cellule magasin des véhicules de tournées commerciales.

Permettre aux communes ou communautés de communes situées en milieu rural de recréer ou maintenir des activités commerciales ou artisanales en centre bourg en aidant à l'acquisition des bâtiments commerciaux et aux travaux d'aménagement par une subvention en capital.